

Sommaire

Page 1 : Edito

Page 2 : Stage FSU78 - descriptif

Page 3 : Stage FSU78 - modalités d'inscription

Page 4 : Actualités

N°81 - Mars-Avril 2013

Déposé le 28 Mars 2013

MANIFESTATION NATIONALE POUR L'ÉDUCATION

Samedi 6 avril 2013

-

Place de la Bastille 13h30

L'éducation doit répondre aux enjeux citoyens, aux besoins économiques et sociaux. **La réussite de tous, la lutte contre les inégalités nécessitent de donner un nouvel élan au service public d'éducation nationale.**

De ce point de vue, si la **Loi dite de Refondation** marque des premières avancées (créations d'emplois, rappel des valeurs qui doivent fonder l'école, priorité à l'école primaire ...), des manques ou des continuités avec les politiques précédentes **ne permettront pas les transformations nécessaires** (notamment avec une scolarité obligatoire bloquée à 16 ans). Manquant de réflexion approfondie, notamment avec les acteurs de terrain, elle ne porte pas une vision transformatrice de l'ensemble du système éducatif injuste et inégalitaire (de la maternelle à l'enseignement supérieur).

A elle seule, et en l'état, **la Loi ne suffira pas à démocratiser notre système éducatif**. Dans les écoles et les établissements, les besoins restent forts et les changements concrets se font attendre. La rentrée 2013 doit être celle du changement ! Or, en dépit des créations de postes, les conditions d'études des élèves et de travail des personnels ne seront pas notablement améliorées. Des dispositifs contestés perdurent.

L'abrogation de la journée de carence suite aux luttes menées et aux interventions réalisées montre que l'action syndicale paye et incite à développer l'action revendicative.

C'est pourquoi la **FSU appelle à la réussite de la manifestation nationale** pour l'éducation à Paris le samedi 6 avril, qui permettra l'expression nationale de tous les territoires et de tous les métiers.

La FSU y portera son **projet éducatif ambitieux** et ses propositions pour **des mesures immédiates** à même d'améliorer la rentrée et dans les débats ouverts et à développer. Éducation prioritaire, formation des enseignants, priorité au primaire, rythmes, collège 3 voies du lycée, métier, rémunérations, conditions de travail... les exigences des personnels doivent être entendues.

Denis Andréoléty secrétaire départemental de la FSU des Yvelines
Michel Chastan co-secrétaire départemental de la FSU des Yvelines

Jeudi 23 Mai de 9h à 16h à Limay (salle municipale, rue des 4 chemins)

Stage : « quelles ambitions pour l'école ? »

La FSU 78 organise deux stages importants par an. Le premier traite de thèmes revendicatifs. Le second (celui-ci) est plus centré sur les pratiques et la pédagogie, sans être pour autant un stage pédagogique. **Ces stages sont ouverts à tous, syndiqués FSU et non-syndiqués. Il suffit de déposer sa demande (voir page 3).**

Pour animer ce stage, nous avons invité :

Christine Passerieux

Socle commun, évaluation : Ne pas renoncer à la réussite de tous

Instauré en 2005 par le Ministre d'alors, F. Fillon, le « socle commun de connaissances et de compétences » partait du principe que, face à l'échec scolaire persistant, il fallait assurer un minimum à tous les élèves. D'entrée, la FSU en a dénoncé les dérives, inévitables, et surtout l'instauration de fait d'une école à deux vitesses : une école dont les ambitions se limitaient au « socle » (souvent dans les quartiers populaires) et une école pour ceux qui ne pouvaient se contenter du « socle », pas assez large pour assurer une réussite ultérieure. Évidemment, la recette devait être miraculeuse puisqu'aucune mesure réelle de lutte contre l'échec, aucune analyse de la forte corrélation entre réussite scolaire et niveau social - particulièrement forte en France, et continuant à s'aggraver - ne l'accompagnaient.

Depuis 2005, la situation de l'école ne s'est pas améliorée ! La réforme Fillon a même montré son vrai visage : elle a servi à renforcer la ségrégation à l'école, elle a favorisé les suppressions de postes dans l'éducation.

Dans sa loi de refondation, V. Peillon a entendu quelques-unes de nos critiques, comme le montraient déjà, en décembre 2011, ses réponses au *Café Pédagogique* : « Je ne vois pas qu'il faille revenir sur l'idée du socle commun, même si je n'aime pas cette idée d'un socle, comme si l'on voulait ramener l'élève, qui doit s'élever, vers la terre. Je n'oppose pas cela à l'idée de culture commune ». Le « socle » de V. Peillon s'est donc élargi à la culture, mais c'est encore très loin de l'idée de culture commune que promeut la FSU : un réseau de savoirs et de compétences qui doit permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde qui l'entoure, les compétences et les savoirs nécessaires à sa participation citoyenne et à son émancipation, ainsi que les moyens de continuer à se former. Cette culture commune inclut tous les champs culturels : linguistique, scientifique, artistique, technologique, physique et sportif...

L. Châtel, quant à lui, en bon DRH, nous a submergés d' « évaluations ». Dès la maternelle, de façon souvent très contestable, voire dangereuse, la dérive évaluative, marquée par un manque de fiabilité et de rigueur scientifique, a accompagné la volonté de pilotage du système éducatif par les résultats des élèves. Alors que la formation à l'évaluation et la réflexion sur ce que doit être la note et le diplôme sont toujours largement absentes de la formation des maîtres, ceux-ci ont été contraints de remplir des grilles sur la base de tests déconnectés de leur enseignement et sans intérêt pour la réussite des élèves. Dans le même temps, l'évaluation et la certification sociales que représentent les diplômes nationaux, dont le baccalauréat, étaient menacées !

Au cours de la journée du jeudi 23 mai nous réfléchirons à la nature des difficultés rencontrées par les élèves, nous examinerons en quoi le fameux « socle commun » ne peut au final que renforcer les inégalités socialement construites entre les élèves. Nous aborderons pour finir la problématique du passage du contrôle à l'évaluation.

C'est **Christine Passerieux**, conseillère pédagogique, responsable nationale du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) et associée à l'équipe Escol (Université Paris 8) qui animera cette journée.

Christine Passerieux a coordonné l'ouvrage intitulé « pratiques de réussites pour que la maternelle fasse l'école » auquel ont contribué des chercheurs, des formateurs, des enseignants, des militants d'éducation nouvelle.



Faites la demande d'autorisation par voie hiérarchique suivant le modèle joint page 3 avant le 23 avril 2013 et inscrivez-vous auprès de la FSU 78

S'inscrire au stage de formation syndicale : c'est un droit !

Tout personnel titulaire ou auxiliaire a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale, dans la mesure où ceux-ci sont organisés par un organisme agréé, ce qui est le cas du Centre National de Formation Syndicale de la FSU. Pour s'inscrire, il suffit de recopier la demande ci-dessous à la main et l'adresser par voie hiérarchique au Recteur ou au directeur académique ou à son équivalent selon le cas, un mois avant la date du stage.

En cas de difficultés, **nous prévenir** pour vous aider à faire respecter vos droits (l'année passée la FSU a permis de rétablir plusieurs collègues, pas suffisamment à notre goût, dans leurs droits). Seule la nécessité de service, dûment justifiée, peut engendrer un refus : ce ne sont pas les chefs hiérarchiques directs (chef d'établissement, IEN) qui expriment ce refus mais le Recteur ou le directeur académique ! L'absence de réponse équivaut à autorisation.

Pour participer au stage du 23 mai il faut :

1

d'abord déposer une demande de congé pour formation syndicale (avant le 23 avril !)

2

puis nous prévenir de votre participation (pour des problèmes d'intendance !) : coupon réponse à nous renvoyer par courrier adressé à « FSU78 - 24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes. Vous pouvez aussi le télécharger à l'adresse suivante : <http://sd78.fsu.fr/> le compléter et l'envoyer par courriel à fsu.yvelines@wanadoo.fr

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

Nom
Prénom
Grade
Affectation

à Monsieur le Recteur/ Monsieur le Directeur académique
Monsieur (Madame) le Directeur....

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/84 , article 4, alinéa 7, portant statut général des fonctionnaires * , définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 23 mai 2013 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Limay (salle municipale).

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

Dater et signer

* Pour les non-titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.

Inscription au stage FSU78 du 23 mai 2013 de :

Nom et prénom :

Adresse e-mail :@..... Tél :/...../...../...../...../...../.....

Affectation : Catégorie :

Syndiqué(e) FSU (si oui lequel) oui Syndicat National : non

Déjeunera le midi (repas convivial sur place) : oui non (Préparé par des militants donc important pour prévoir le nombre de repas).

Participation : 8 € pour les non syndiqués à payer sur place.

Lieu du stage : salle municipale de Limay - Rue des quatre chemins.

Horaires : de 9h (mais accueil « café » dès 8h30 !) à 16h00

Plan d'accès : <http://sd78.fsu.fr/> ou sur demande à fsu.yvelines@wanadoo.fr

Manifestation du 6 avril 2013

Pour tenir les engagements d'un projet ambitieux de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée et de l'enseignement supérieur, la FSU se prononce :



Pour des lois de refondation de l'Ecole et sur l'enseignement supérieur et la recherche porteuses :

- d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, qui passe par la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans,
- de la reconnaissance sociale de tous les métiers de l'éducation.

Pour une meilleure qualité des temps éducatifs et une amélioration des conditions de scolarisation des élèves (effectifs, contenus enseignés...).

Pour une réforme des rythmes réussie, cohérente pour le système éducatif, pensée sur la journée, la semaine et l'année s'articulant avec les rythmes sociaux et familiaux, élaborée en concertation avec les différents acteurs. Pour les écoles cela passe par un report de la réforme en 2014 pour donner le temps à une réécriture du décret.

Pour une rentrée 2013 qui rompe avec les précédentes, avec annonces de mesures immédiates (école, collège, lycée, éducation prioritaire...).

Pour la mise en place de mesures concrètes permettant aux enseignants comme à l'ensemble des personnels de l'Éducation d'exercer encore mieux leur métier au quotidien (révision des contenus enseignés, formation initiale et continue, diversification possible des pratiques professionnelles...). La priorité à la prévention de la difficulté scolaire est une nécessité.

Pour une relance de l'Éducation Prioritaire car l'École doit contribuer à davantage d'égalité sociale sur l'ensemble du territoire.

Pour une amélioration des conditions de travail, d'emploi et de service de tous les personnels (temps de travail, missions, évaluation, gouvernance...) et le développement de l'offre de formation.

Pour que soit mis fin au gel du point d'indice et pour une réelle revalorisation salariale pour tous les personnels abandonnant les logiques d'individualisation et de rémunération au mérite.

Pour la création des postes et la programmation des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions. Pour un véritable plan d'envergure de lutte contre la crise de recrutement (formation initiale et continue, prérecrutements...). Pour le maintien de la maîtrise par l'État des cartes de formations professionnelles, et donc contre la décentralisation envisagée. Pour le maintien du service public de l'orientation scolaire et de ses personnels dans l'éducation nationale.

Pour une autre loi sur l'enseignement supérieur et la recherche que celle proposée par la Ministre. Il faut une loi en rupture avec la LRU et les RCE, l'AERES et le pacte recherche, le CIR...

Nous refusons de nous résigner aux conséquences sociales de la crise sur les enfants et les jeunes. Nous affirmons qu'il y a urgence à assurer la réussite de tous. C'est « mieux d'École » qu'il faut organiser pour tous les élèves, à tous les niveaux d'enseignement.

Manifestation Nationale pour l'Éducation
Samedi 6 avril, PARIS, place de la Bastille, 13h30